

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'electronic data interchange en Belgique

Roelandts, Christian

Published in:
L'Echo

Publication date:
1992

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Roelandts, C 1992, 'L'electronic data interchange en Belgique', *L'Echo*, numéro 3/11/1992.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



L'Electronic Data Interchange en Belgique

Christian Roelandts, économiste (1), s'interroge sur les retards de

l'échange de données informatisées dans notre pays.

L'on sait, ou, plus exactement, l'on ignore encore trop souvent, que l'échange de données informatisées (EDI) est un nouveau mode de transmission d'informations commerciales ou administratives entre sociétés différentes destiné à remplacer l'échange de documents «papiers» tels que bons de commande, factures, etc.

Cette transmission d'informations se fait à l'aide d'une liaison par télécommunications entre les systèmes informatiques des sociétés qui décident de s'échanger, à l'avenir, leurs documents commerciaux de cette manière.

Exprimé en ces termes, l'EDI est loin de présenter un caractère révolutionnaire.

Et pourtant! L'on estime généralement que l'échange de données informatisées va profondément modifier la conduite des entreprises dans les dix prochaines années au point que, dans un système EDI, rien ne sera plus jamais comme ce qui a existé, depuis des siècles, dans un environnement «papier».

La suppression de la transmission «papier», et son remplacement par une transmission électronique, va en effet beaucoup plus loin que la simple communication de données d'un ordinateur à un autre. Elle ouvre en effet la voie à une transmission automatique de données d'une application située dans une société, par exemple la gestion automatisée de ses stocks, à une application située dans une autre société, par exemple un programme de fabrication piloté par ordinateur.

La donnée ainsi communiquée par la société émettrice va donc pénétrer profondément dans le système informatique de la société réceptrice et véritablement s'installer dans la ou les applications concernées pour y apporter une information ou même, éventuellement, pour modifier une information qui s'y trouve déjà. Et tout ceci par-delà les frontières et sans intervention humaine aucune!

Imaginons par exemple qu'une chaîne de distribution belge de vêtements ait, pour un certain article, conclu un accord de fabrication avec une usine en Italie. Tous les

soirs, elle centralise les ventes de cet article dans tous ses magasins, par taille et coloris, et envoie par EDI à l'usine italienne des données sur l'évolution de ses ventes qui modifieront automatiquement le programme informatisé de fabrication du lendemain.

Il est clair qu'un tel système, qui représente un EDI à son stade le plus développé, aura d'énormes répercussions sur la gestion courante des entreprises concernées.

La généralisation de l'EDI à un grand nombre des partenaires commerciaux et l'extension du système à plusieurs de ses activités va entraîner pour l'entreprise des modifications encore plus profondes. L'EDI va non seulement influencer sa gestion courante, mais également constituer un outil compétitif et lui ouvrir de nouvelles opportunités stratégiques.

C'est d'ailleurs ce qu'ont généralement compris les entreprises de nos voisins. En Grande-Bretagne, les organisations ont, depuis plusieurs années, été sensibilisées aux avantages compétitifs qu'elles peuvent retirer de l'EDI. La France et la Hollande se sont également rapidement rendu compte qu'elles ne pouvaient se permettre d'être en retard et emboîtent actuellement le pas.

Et la Belgique? La situation dans notre pays est, hélas, loin d'être réjouissante.

Certes, avec SWIFT, la Belgique est à l'avant-garde dans le domaine de l'EDI bancaire. Les entreprises belges participent également très activement à l'EDI organisé, depuis plusieurs années, entre les constructeurs automobiles et leurs équipementiers, et les très nombreuses multinationales installées en Belgique sont, elles aussi, bien conscientes des avantages qu'elles peuvent retirer de l'EDI. Il n'en est, malheureusement, pas de même de la masse des autres entreprises, et tout particulièrement de nos PMI et PME qui, dans l'ensemble, ne sont pas sensibilisées au problème.

Une explication de l'absence de perception par un grand nombre d'entreprises belges des avantages

qu'elles pourraient retirer de l'EDI pourrait se trouver dans la structure même de l'économie belge. Comme chacun le sait, la Belgique est composée d'une multitude de petites et moyennes entreprises mais ne comporte qu'un nombre relativement faible de grandes entreprises nationales.

Or l'expérience à l'étranger montre que généralement l'EDI s'y est développé par une sorte d'osmose entre les grandes sociétés nationales et leur environnement commercial immédiat. Ces grandes sociétés ont véritablement joué un rôle de locomotive et ont «entraîné» leurs petits partenaires commerciaux dans leur sillage EDI. Ceux-ci ont ensuite, à leur tour, incité leurs propres partenaires à entrer dans la ronde, et la pratique s'est ainsi répandue par cercles concentriques de manière exponentielle.

L'on pourrait toutefois s'interroger sur la possibilité de voir les associations professionnelles de notre pays combler cet handicap et remplir un rôle de promotion active de l'EDI auprès de leurs membres. Dans certains secteurs, tel que celui du textile, des initiatives ont déjà été prises en ce sens par certaines associations professionnelles, souvent, d'ailleurs, à la suite d'une impulsion venue de la fédération européenne à laquelle elles sont rattachées.

À notre estime, ces quelques trop rares exemples devraient être suivis par d'autres associations professionnelles, particulièrement par celles regroupant un grand nombre de PME et PMI. En effet, ces petites et moyennes entreprises non seulement ne perçoivent généralement pas les avantages qu'elles pourraient retirer de l'EDI, mais, surtout, manquent individuellement de moyens humains et financiers pour passer à exécution.

Un accompagnement extérieur nous paraît dès lors indispensable, et les nombreuses associations professionnelles que compte notre pays semblent toutes désignées pour remplir ce rôle.

(1) Chercheur en EDI au Centre de recherches informatiques et droit (CRID) des Facultés universitaires de Namur.